

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES  
LEGISLATURE 2011 – 2016**

**COMMUNE DE**

**RENENS**

**28 JUIN 2011**

**Présidence: M. le Préfet du district de l'Ouest lausannois Etienne Roy**

**Ordre du jour :**

Conformément aux articles 83 à 92 de la LC, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Prestation de serment et installation des membres du Conseil communal et de la Municipalité
2. Election de cinq scrutateurs
3. Election du/de la Président/e du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
4. Election du Secrétaire du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
5. Message du Préfet ;
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations prévues par l'ordre du jour.

7. Election du 1<sup>er</sup> vice-président
8. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président
9. Election du secrétaire suppléant
10. Election des scrutateurs
11. Election des scrutateurs suppléants
12. Nomination de l'huissier
13. Nomination de l'huissier suppléant
14. Nomination des commissions et délégations suivantes:

Commissions permanentes:

- a) Commission de gestion (13 membres)
- b) Commission des finances (13 membres)
- c) Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (13 membres)
- d) Commission des pétitions (8 membres)
- e) Commission des affaires régionales et intercommunales (5 membres)
- f) Commission de recours en matière d'impôts (5 membres)

Délégations intercommunales

- g) Conseil intercommunal de l'association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" (9 délégués)
- h) Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (2 délégués + 1 suppléant)
- i) Assemblée régionale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest (9 délégués)

- j) Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois – ARASOL (3 délégués)
- 15. Allocution de Mme la Syndique
- 16. Allocution de M. le Préfet.

### **Fonctionnement :**

Mme Suzanne Sisto-Zoller fonctionne comme secrétaire provisoire.

Membres élus : 80.

Membres présents : 73.

Par arrêté du 15 septembre 2010, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016. Suite aux élections du 13 mars 2011, le Préfet déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, il peut procéder à l'installation des Autorités communales.

### **1 a. Assermentation des membres du Conseil communal :**

Le Préfet donne la lecture du serment. Les membres du Conseil communal sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ». La secrétaire procède à l'appel.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2011 – 2016.

### **1 b. Assermentation de la Municipalité :**

Mme la Syndique Marianne Huguenin, confirme que les Membres de l'exécutif ne sont pas atteints par l'article 48 de la Loi sur les communes, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le Secrétaire et le Boursier.

Le Préfet procède à l'assermentation des Municipaux et de la Syndique. Après la lecture du serment, spécifique à la fonction, chacun à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce « je le promets » :

- Mme Marianne HUGUENIN (Syndique)
- M. Jean-François CLEMENT
- Mme Myriam ROMANO-MALAGRIFA
- Mme Tinetta MAYSTRE
- M. Jean-Pierre ROUYET
- M. Olivier GOLAZ
- M. Jean-Marc DUPUIS

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2011 – 2016.

## 2. Election de cinq scrutateurs

Sont élus les conseillers suivants:

Mmes et MM. Nicole Haas Torriani, Catherine Wicht, Irina Krier, Christophe Hinvi, Gérard Duperrex.

## 3. Election du Président du Conseil communal :

Après avoir rappelé les articles 11, 12 et 89 de la Loi sur les communes, le Préfet prend note des propositions pour l'élection du président :

Mme Nathalie Kocher, du groupe Les Verts
--

Les présentations sont closes.

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	73
Bulletins rentrés :	73
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	73
Majorité absolue :	37

Est élue Présidente du Conseil communal pour une durée d'une année :

Mme Nathalie Kocher avec 65 voix.

Voix éparses: 7

Montabert Stéphane 4

Forestier Betty 1

Rouyet Line 1

Amann Alain 1

Le Préfet félicite la Présidente pour son élection à la fonction de première citoyenne de la commune. Il l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

## 4. Election de la Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

Le Préfet prend note des propositions pour l'élection du secrétaire :

Mme Yvette Charlet
--------------------

Les présentations sont closes.

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	73
Bulletins rentrés :	73
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	73
Majorité absolue :	37

Est élue Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

Mme Yvette Charlet avec 71 voix.

Voix éparses: 0

Le Préfet félicite le Secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

#### **5. Message du Préfet :**

*Les attributions qui me sont conférées par la loi sont terminées.*

*Je déclare les autorités communales de RENENS régulièrement installées pour la nouvelle législature qui débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour se terminer au 30 juin 2016.*

*Je me réjouis de vous délivrer les meilleurs messages du Gouvernement vaudois. En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir sous la foi du serment.*

*Je profite de remercier les autorités sortantes pour leur travail et leur engagement durant la législature qui s'achève.*

*Je vous délivrerai mon message à la fin de votre séance.*

#### **6. Adoption du procès-verbal d'installation :**

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité

Etienne Roy

Suzanne Sisto-Zoller

Préfet :

Secrétaire :

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES  
LEGISLATURE 2011 – 2016**

**COMMUNE DE**

**RENENS  
28 JUIN 2011**

**2<sup>ème</sup> partie**

**Présidence: Mme Nathalie Kocher, Présidente du Conseil communal**

**Allocation de Mme Nathalie Kocher, Présidente:**

*C'est avec une certaine émotion que je souhaite vous remercier de l'honneur et de la confiance que vous m'accordez. Pendant cette année de présidence, je prendrai à cœur de mener nos débats avec la retenue et la rigueur qui conviennent à la fonction, mais non sans enthousiasme. Les citoyennes et citoyens de Renens nous ont fait confiance et comptent sur nous pour que notre commune continue de se développer dans l'esprit et le dynamisme de ces dernières années. Ensemble, nous nous devons de respecter avec honneur, sincérité et engouement les diverses responsabilités confiées. D'avance, je me réjouis de cette nouvelle aventure que nous allons vivre pendant cette législature qui s'annonce déjà captivante de par les divers défis que notre commune devra encore relever. Il y aura bien entendu la rénovation de la gare, l'arrivée du tram, la construction et rénovation d'une nouvelle école, l'arrivée d'un musée et bien d'autres beaux projets et préavis en perspective. D'ailleurs, arriverons-nous encore au bout de ces cinq années avec 117 dépôts de préavis? Le pari est lancé! En tous les cas, il est certains que des dossiers plus que d'autres feront débat. Je vous souhaite à toutes et à tous, des débats passionnés et passionnants, mais toujours dans le respect des uns et des autres et des idées de toutes et tous.*

*Je tiens à adresser mes félicitations à Mme la Syndique pour sa réélection, ainsi qu'à Mmes et MM. les Municipaux réélus ou tout fraîchement élu. Je vous souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans votre fonction. Je salue tout particulièrement M. le Municipal sortant, M. Michel Perreten et lui adresse mes meilleurs vœux pour sa toute nouvelle retraite.*

*Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et Madame la nouvelle secrétaire, soyez les bienvenus, et tout particulièrement les personnes qui rejoignent cette assemblée pour la première fois. Je souhaite aussi saluer et remercier toutes celles et ceux qui ont mis un terme à leur activité politique. Au nom de ce Conseil, je vous souhaite le meilleur pour la suite. Enfin, j'adresse mes salutations à toutes les personnes qui nous font l'honneur de suivre cette séance d'installation des nouvelles autorités.*

## **7. Election du/de la 1<sup>er</sup> vice-président/e**

La Présidente prend note des candidatures

Mme Nicole Divorne, du groupe Fourmi rouge
--

Les présentations sont closes.

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	73
Bulletins rentrés :	73
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	72
Majorité absolue :	37

Est élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil communal pour une durée d'une année :

Mme Nicole Divorne avec 62 voix.

Voix éparses: 4

Mme Elodie Golaz  
Mme Elodie Joliat  
Mme Nicole Haas Torriani  
M. Didier Divorne

## **8. Election du/de la 2<sup>ème</sup> vice-président/e**

La Présidente prend note des candidatures

M. Gérard Duperrex, du groupe UDC
-----------------------------------

Les présentations sont closes.

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	73
Bulletins rentrés :	73
Bulletins blancs :	15
Bulletins nuls :	5
Bulletins valables :	68
Majorité absolue :	35

Obtiennent des voix:

M. Gérard Duperrex            32  
Mme Rosana Joliat            14  
Mme Elodie Golaz            5  
M. Stéphane Montabert       1  
Mme Victoria Ravaioli       1  
M. Jérôme Tendon            1

La majorité absolue n'étant pas atteinte, la Présidente procède au deuxième tour de scrutin.

Candidat

M. Gérard Duperrex, du groupe UDC
-----------------------------------

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	73
Bulletins rentrés :	73
Bulletins blancs :	29
Bulletins nuls :	5
Bulletins valables :	68

Est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année :

M. Gérard Duperrex avec 30 voix.

Voix éparses: 9

Mme Rosana Joliat	5
Mme Elodie Golaz	1
Mme Elodie Joliat	1
M. Jean-Pierre Leyvraz	1
M. Jérôme Tendon	1

#### **9. Election du/de la secrétaire suppléant/e**

La Présidente prend note des candidatures

Mme Agathe Barreau
--------------------

Les présentations sont closes.

Il n'y a qu'une seule candidate. Celle-ci est élue tacitement.

Mme Agathe Barreau est élue Secrétaire suppléante du Conseil communal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 :

#### **10. Election des scrutateurs/trices**

La Présidente prend note des candidatures

M. Christophe Hinvi (PSR)
Mme Catherine Wicht (PLR)

Les présentations sont closes.

Il y a deux candidatures pour deux postes. L'élection est tacite.

Mme Catherine Wicht et M. Christophe Hinvi sont élus scrutateurs du Conseil communal pour une durée d'une année.

#### **11. Election des scrutateurs/trices suppléants/tes**

La Présidente prend note des candidatures

Mme Gisèle Martin (PLR)
Mme Irène Frei (Les Verts)

Les présentations sont closes.

Il y a deux candidatures pour deux postes. L'élection est tacite.

Mmes Gisèle Martin et Irène Frei sont élues scrutatrices suppléantes du Conseil communal pour une durée d'une année :

## **12. Nomination de l'huissier/ère**

La Présidente prend note des candidatures

M. François Tabanyi
---------------------

Les présentations sont closes.

L'élection est tacite. M. François Tabanyi est élu huissier du Conseil communal.

## **13. Nomination de l'huissier/ère suppléant/e**

La Présidente prend note des candidatures

M. Ismail Mendelawi
---------------------

Les présentations sont closes.

L'élection est tacite. M. Ismail Mendelawi est élu huissier suppléant du Conseil communal.

## **14. Nomination des commissions et délégations suivantes:**

Commissions permanentes:

- Commission de gestion (13 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	Mmes Danielle Ayer et Simone Szenyan, M. Jean-Pierre Leyvraz
Pour le PSR	Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, MM. Ali Korkmaz et Christophe Kocher
Pour Les Verts	Mmes Nadia Carota et Myriam Coleman
Pour le PLR	Mmes Rosana Joliat, Elodie Golaz et Florence Widmer
Pour l'UDC	Mme Maud Catillaz et M. Gérard Duperrex

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Selon la convention de législature, la présidence pour 2011-2012 sera PLR (Mme Rosana Joliat, avec l'aide de Mme Elodie Golaz).

- Commission des finances (13 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	MM. Didier Divorne, Vincent Keller et Reza Safai
Pour le PSR	MM. Eugène Roscigno, Michele Scala et Daniel Rohrbach
Pour Les Verts	Mme Véronique Bovey et M. Alberto Mocchi
Pour le PLR	Mme Sylvia Mermoud, MM. Roland Divorne et Pascal Golay
Pour l'UDC	Mme Geneviève Bonzon et M. Stéphane Montabert

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Selon la convention de législature, la présidence pour 2011-2012 sera PSR (M. Eugène Roscigno).

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (13 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	Mmes Solmaz-Rosa Korkmaz et Suzanne Sisto-Zoller M. Jean-Pierre Leyvraz
Pour le PSR	Mmes Line Rouyet et Patricia Zurcher, M. Antoine Steiner
Pour Les Verts	Mme Irina Krier et M. Raymond Gauthier
Pour le PLR	MM. Jacques Berthoud, Eric Aeschlimann, Anton Chatelan
Pour l'UDC	MM. Ricardo Gaspar et Tonio Lepore

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Cette commission s'organise à l'interne pour la présidence.

- Commission des pétitions (8 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	Mme Ellen-Mary Dreier et M. Byron Allauca
Pour le PSR	Mme Brigitte Rohr et M. Mady Keita
Pour Les Verts	M. Jakup Ahmeti
Pour le PLR	Mme Betty Forestier et M. Pascal Golay
Pour l'UDC	Mme Sandra Martins

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Cette commission s'organise à l'interne pour la présidence.

- Commission des affaires régionales et intercommunales (5 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	M. Rémy Petitpierre
Pour le PSR	M. Didier Vienet
Pour Les Verts	Mme Irina Krier
Pour le PLR	Mme Dominique Perret
Pour l'UDC	M. Jérôme Tendon

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Cette commission s'organise à l'interne pour la présidence.

- Commission de recours en matière d'impôts (5 membres)

Pour le groupe Fourmi rouge	Mme Suzanne Sisto-Zoller
Pour le PSR	M. Eugène Roscigno
Pour Les Verts	Mme Nadia Carota
Pour le PLR	M. Jean-Daniel Roulier
Pour l'UDC	M. Joao-Batista Domingos

Ayant autant de candidats que de sièges à repourvoir, ces nominations sont tacites.

Cette commission s'organise à l'interne pour la présidence.

### Délégations intercommunales

- Conseil intercommunal de l'association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" (9 délégués)

Pour le groupe Fourmi rouge	Mmes Verena Berseth et Ranjini Sivanesa, M. Nicolas Freymond
Pour le PSR	MM. Gian-Luca Ferrini et Mady Keita
Pour Les Verts	M. Alberto Mocchi
Pour le PLR	Mme Rosana Joliat et M. Roland Divorne
Pour l'UDC	M. Gérard Duperrex

- Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (2 délégués + 1 suppléant)

Délégués: MM. Ali Kilinc (Fourmi rouge) et Pascal Waeber (PLR)  
Suppléante: Mme Victoria Ravaioli-Thibaud (PSR)

- Assemblée régionale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest (9 délégués)

Pour le groupe Fourmi rouge	MM. Hasan Dinc, Ali Kilinc et Naïm Lokaj
Pour le PSR	Mme Line Rouyet et M. Daniel Rohrbach
Pour Les Verts	M. Jakup Ahmeti
Pour le PLR	MM. Jacques Berthoud et Jean-Daniel Roulier
Pour l'UDC	M. Jérôme Tendon

- Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois – ARASOL (3 délégués)

Délégués: Mmes Suzanne Sisto-Zoller (Fourmi rouge) et Françoise Christ (PSR),  
M. João-Batista Domingos (UDC).

## **17. Allocution de Mme la Syndique**

*J'aimerais tout d'abord vous féliciter, toutes et tous, de votre engagement pour la "chose publique". Trente d'entre vous sont nouveaux, et j'aimerais les féliciter tout particulièrement pour leur élection et leur souhaiter beaucoup de plaisir à se mettre au travail avec nous.*

*L'un d'entre vous me disait, après une première séance de groupe pour préparer cette séance, "au fond, c'est comme au service militaire, au début on ne comprend pas pourquoi on est là et ce qu'on fait, et puis ça vient" ! Je suis sûre que ça viendra, et que vous allez découvrir votre ville, mieux, nous aider aussi nous tous à mieux la comprendre par votre apport, par votre expérience.*

*J'aimerais remercier aussi les 50 "anciens" qui se relancent dans l'arène. Nous avons besoin d'eux, de leur expérience, pour faire tourner ensemble cette drôle de machine à plusieurs têtes que sont les autorités communales, législatif et exécutif ensemble.*

*Vous avez nommé votre bureau, votre présidente que je félicite particulièrement, vos commissions permanentes, votre délégation aux conseils intercommunaux, tout est mis en place pour que la machine soit huilée. Nous allons devoir danser ensemble pendant les 5 ans qui viennent, apprendre à connaître notre partenaire, ne pas trop nous marcher sur les pieds, découvrir avec finesse comment s'accorder sur les rythmes, comme dans les couples modernes !*

*J'aimerais vous livrer quelques chiffres sur votre Conseil, qu'il nous a intéressé d'obtenir et de vous transmettre: Vous êtes 33 femmes et 47 hommes, ce qui nous fait un taux de 41% de femmes. Certains – et certaines ! – d'entre vous se rappellent que le précédent Conseil, très féminin, avait fait de Renens, lors de la dernière législature, la ville la plus féministe de Suisse ! 14 d'entre vous ont moins de 30 ans, soit 17.5% et j'aimerais particulièrement m'en réjouir.*

*Comme cette question nous est relativement souvent posée, et l'avait été pour la précédente législature, je peux aussi vous dire que 8 élus sont étrangers (ils étaient 5 à la fin de la précédente législature). Je m'en réjouis aussi, et cela témoigne très concrètement des effets de la révision de la Constitution vaudoise, appliquée pour la première fois lors des élections en 2006, et qui élargit le cercle des personnes appelées à s'engager pour leur commune, appelée à voter, qui "force" en quelque sorte les partis à s'intéresser et à s'adresser à l'ensemble de la population. Ce qui est intéressant, c'est que cette question n'est en fait presque jamais présente à l'interne des groupes politiques et dans le travail quotidien : notre Conseil est composé de personnes, la couleur de leur passeport n'intéresse au fond pas grand monde, et son intérêt, sa richesse, c'est justement sa diversité. Il y a par exemple des jeunes - deux jeunes filles de 18 ans, Solmaz Korkmaz et Elodie Joliat -, des plus aînés - avec notre doyen en âge, Rémy Petitpierre, qui porte tout guilleret ses plus de 80 ans -, des gens avec des noms bien d'ici, et d'autres avec des noms bien d'ailleurs, mais tous motivés à travailler pour leur ville et à la faire bénéficier de leur expérience de vie.*

*Nous allons commencer ensemble une nouvelle législature, 5 ans de projets, de débats. La législature précédente, la Municipalité avait dit: Faire la ville de demain ensemble. Lors de mon allocution au dernier Conseil communal, il y a 5 jours, je disais à quel point ce programme nous avait semblé ambitieux. Nous n'avons pas atteint tous ses buts, mais nous en avons réalisé un certain nombre, et nous avons été, avec force, dans la direction mentionnée. Nous aurons l'occasion pour la fin de l'année de faire le point de ce qui a été réalisé bien sûr, mais surtout de nous tourner vers l'avenir, de mettre en musique les idées mentionnées dans la campagne électorale, et de nous donner les moyens de finir les projets en cours, et il y en a beaucoup.*

*Ce qui est sûr, c'est que notre ville a changé au cours de ces 5 années. Bien sûr au Centre par la place du Marché, mais aussi par de nombreux nouveaux bâtiments ou activités, par de nombreux projets culturels, sociaux, avec et pour les jeunes. Elle est devenue plus "ville" au*

sens où l'entendait JB Racine, géographe, spécialiste de la ville, avec qui nous avons travaillé pour construire ce programme de législature et qui disait que "la ville est le lieu par excellence de la civilisation"... Elle est faite de vie, d'interactions, de désirs, de rencontres, d'échanges. "La ville est le lieu même de l'hétérogénéité. Elle n'existe qu'avec les relations qu'elle entretient avec les autres". Le fait que notre ville soit devenue "plus" ville ne passe pas inaperçu, à l'intérieur comme à l'extérieur, et je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de ce regard nouveau et intéressé sur Renens que l'on perçoit autour de nous.

Des défis nous attendent pour la nouvelle législature. J'en citerais six :

**1. Continuer les projets en cours**

Ils sont nombreux, de la Gare au tram, en passant par les projets culturels comme les Tilleuls, des nouveaux quartiers comme la Croisée.

**2. Les faire aboutir dans le sens de plus de qualité**

Il ne s'agit pas seulement de faire, mais de faire bien, de faire beau. De faire juste. Cela implique de "tenir" les projets, de s'y agripper, de les suivre, de les discuter. Cela implique du temps, de l'ouverture, du sérieux, de la diplomatie et de la fermeté.

**3. Les faire aboutir avec la participation de la population concernée**

Nous avons tous appris je crois de l'expérience de la place du Marché, de son projet et de son chantier. Nous avons vu que nous avons pris du temps pour le partager, le corriger, l'adapter, et que le projet a été meilleur. Parfois, les projets vont vite, surtout quand il y a des partenaires extérieurs qui imposent leur rythme – et ce sera le cas pour les projets de type transports et urbanisme – il nous faudra néanmoins prendre le temps d'informer et de consulter.

**4. S'occuper de l'ensemble de la ville, de ses quartiers, de sa population**

Les grands projets déjà cités vont nous mobiliser beaucoup de ressources, à tous niveaux. Il nous faudra veiller à ne pas oublier le reste des projets, le reste de la ville. S'occuper de la ville entière, de ses quartiers, de l'ensemble des habitants, jeunes, âgés, de l'ensemble des soucis. Sans pouvoir résoudre tout, mais en faisant ce qu'on peut faire au niveau local pour plus de solidarités, plus de lien social.

**5. Faire tout cela avec des ressources limitées**

Le défi, celui que nous avons soutenu lors de la précédente législature mais qui sera plus douloureux sur le plan financier lors de cette nouvelle législature, sera de réaliser tout cela avec nos ressources. Je rappelle les 78 millions investis durant les 5 dernières années, soit 5 fois plus que la législature précédente. Nous avons dû investir, nous l'avons voulu. La conjonction de divers éléments, comme des ventes, a fait que nous avons pu dépenser cela, qui plus est en diminuant nos emprunts. Cette conjoncture favorable ne se reproduira plus sous cette forme, et nous devons utiliser la force de notre envol, la force qui nous a poussé, vous législatif, et nous exécutif, pour avancer, pour décoller, cette force dont je suis, je dois dire, très fière et pour laquelle j'aimerais tous vous remercier. Nous devons utiliser cette force pour voler le plus loin possible, comme un surfeur sur une vague, mais aussi pour naviguer plus finement dans des temps moins porteurs.

**6. Faire tout cela en collaboration harmonieuse avec nos voisins, avec la région**

Le sixième et dernier défi, non le moindre, ce sera d'inscrire tout cela dans les collaborations entre communes, dans la région. Vous avez nommé ce soir vos délégations intercommunales, dans les quatre Conseils où nous sommes formellement représentés: police, protection civile, taxis et aide sociale. Les collaborations régionales ne s'arrêtent pas là, et, sous des formes diverses, elles touchent à l'organisation des Ecoles, des soins à domicile, de la culture aussi, de la petite enfance, et bien sûr de l'urbanisme et des projets régionaux. Vous entendrez bien souvent des acronymes pour vous encore barbares comme le SDOL, le PALM, qui vont s'ajouter à ceux de l'ARASOL, de l'APREMADOL... Vous

*apprenez, nous l'espérons, à apprivoiser ces acronymes (sigles devenus des mots, tellement nous les prononçons souvent !) qui rythment notre quotidien et nos projets. Le district de l'Ouest lausannois est né en 2008, et il se retrouve au cœur des projets de l'agglomération Lausanne-Morges, grâce au travail effectué par nos communes réunies dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL). La réception qui a marqué l'obtention du Prix Wakker met en évidence la qualité du travail et des projets; ce prix prestigieux, décerné par Patrimoine Suisse depuis 40 ans, récompense dans ce cas une vision pour l'avenir et la création du patrimoine du futur. Il nous démontre aussi que nous avons été forts parce que nous avons su travailler ensemble. Tous les grands projets en route, comme le tram ou la Gare ne peuvent que se faire ensemble, communes, mais aussi canton, Confédération, et partenaires comme les CFF, les TL, partenaires privés aussi.*

*Six défis à relever, des projets, des débats, des préavis, du travail, des manches à retrousser. Pour la Municipalité, qui a la plaisir d'accueillir un nouveau membre, Jean-Marc Dupuis, à qui je souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Pour vous Conseil communal, qui accueille lui aussi un nouveau parti, aux membres duquel je souhaite aussi la bienvenue dans notre parlement de la ville. C'est tous ensemble que nous allons devoir faire fonctionner nos institutions démocratiques, avec des idées, des discours et des coups de gueule, des séances et des apéros, des rapports de force parfois et des collaborations souvent. Je souhaite que nous conservions, malgré les bords politiques différents, plus différents, une certaine bonhomie dans les débats, bonhomie qui n'empêche pas les échanges vifs, et qui est de tradition à Renens, perdurant à travers les législatures et les personnes.*

*J'aimerais remercier ici encore une fois le personnel communal. Ce travail que nous allons faire ensemble, c'est lui qui le met en musique, qui l'organise, dans les grandes choses comme dans les petites, par exemple le repas de ce soir !*

*Un merci en final aux électrices et électeurs qui sont allés voter. Plus de 3000 sur 12000, le quart. Ce n'est pas assez, et ce sera sans nul doute notre 7<sup>ème</sup> défi, le plus difficile, le plus ambitieux, celui d'intéresser à la chose publique plus de nos concitoyens, celui de les associer à nos projets, celui de gagner leur confiance et leur intérêt, celui de les associer à la gestion de leur ville. Mais merci à celles et ceux qui se sont déplacés de leur implication, de leur confiance dans le processus démocratique. A nous, à nous tous, de la mériter ces cinq ans à venir!*

## **18. Allocution de M. le Préfet.**

*Je tiens à vous rendre attentif sur les relations entre exécutif et législatif. Je n'ai pas de recette miracle à vous donner. Vous devez travailler dans le respect, l'écoute et la transparence. Il en va de même entre vos autorités respectives et votre population.*

*Le législateur ne peut pas prévoir tous les cas de figure et cela n'est d'ailleurs pas sa vocation. Le droit a donc des limites que le bon sens et les relations de confiance, qui doivent prévaloir entre les autorités, peuvent combler. A défaut de meilleure entente, vous devez toujours garder à l'esprit que vous avez été mandatés par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public.*

*Nous avons la chance de pratiquer nos fonctions respectives dans un district très vivant qui pétille de projets, sachons être ouvert aux dossiers intercommunaux tout en gérant au mieux les projets communaux.*

*N'oublions pas que Patrimoine suisse a récompensé notre région par l'attribution du prix Wakker. Ce prix confirme l'important travail d'intercommunalité entrepris par les acteurs du SDOL.*

*Mesdames, Messieurs, les graines sont semées, la récolte devrait être prometteuse. Vous avez la chance d'être les acteurs d'une législature qui s'annonce passionnante. A vous de choisir les meilleurs matériaux pour construire le futur de votre population. Avant de conclure, je vous prie de retenir la date du dimanche 23 septembre 2012 qui correspond à la fête de ce nouveau district. Cette manifestation se déroulera en deux temps :*

- *Pour les Autorités communales, les Chefs de service et les invités, une partie officielle le vendredi 21 septembre 2012 en fin de journée à la salle de spectacle de Renens,*
- *Pour les Autorités et la population un parcours traversant les huit communes du district à découvrir en mobilité douce,*

*De plus amples informations vous parviendront en temps utile.*

*Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une superbe législature.*

Avant de conclure, Mme la Présidente adresse ses sincères remerciements à Mme Suzanne Sisto-Zoller qui a accepté d'officier pour une dernière fois ce soir comme secrétaire du Conseil communal, ainsi que les personnes qui l'ont aidée et guidée pour la préparation de ce moment protocolaire et solennel. Elle adresse également ses remerciements au duo de guitares Carlos et Patrice Garcia qui ont égayé notre soirée, ainsi qu'à la fanfare la Clé d'Argent. Fanfare, qui ne manque jamais de participer aux grands événements de notre commune et qui ravit petits et grands par l'excellence de leurs prestations.

Mme la Présidente clôt cette cérémonie d'installation des autorités communales de Renens donnant rendez-vous au prochain conseil, qui aura lieu le jeudi **8 septembre à 20 h15.**

La nouvelle secrétaire, Mme Yvette Charlet, enverra très prochainement les autres rendez-vous et dates.

Nathalie Kocher

Suzanne Sisto-Zoller

Présidente

Secrétaire